

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2025-77
Occupation du domaine public
Stationnement

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU l'article L 2213-1 et 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

Considérant la demande de Monsieur Philippe QUELLIER, domicilié 26 rue Marceau, pour une autorisation d'occupation du domaine public,

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera interdite ponctuellement du 29 au 19 rue Marceau et le stationnement ponctuellement interdit au 26 et 27 rue Marceau, le mardi 22 avril 2025 à 14h00 en raison de la livraison de béton par camion toupie. L'intervention durera 1 heure maximum.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera fournie et mise en place par Monsieur Philippe QUELLIER qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et automobilistes. Le camion devra pouvoir à tout moment permettre le passage des véhicules de secours en cas de nécessité.

ARTICLE 3 : Monsieur Philippe QUELLIER, la gendarmerie, la police municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.